

Tarifs applicables au 1^{er} Avril 2018

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de **3500 euros TTC** sur la part inférieure ou égale à **30 000 euros**.

7% TTC sur la part comprise entre **30 001 euros** et **50 000 euros**.

5% TTC sur la part comprise entre **50 001 euros** et **100 000 euros**.

4% TTC sur la part excédant **100 000 euros**.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est **l'acquéreur**, sauf disposition contraire du mandat.

AVIS DE VALEUR

Coût de la prestation : **100 euros TTC**.

L'agence s'engage à vous rembourser cette prestation si vous nous confiez la vente de votre bien. Ce remboursement sera effectué dans le mois suivant la signature du mandat de vente (avec ou sans exclusivité) qui sera conclu pour une durée minimum de trois mois. Le mandat de vente devra être conclu dans les 6 mois suivant l'estimation. Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.